



## Traité Maasserot

### Michna 6 - Chapitre 5

הַמֵּתֵמֵד וְנִתְּן מַיִם בְּמִדָּה וּמָצָא כְּדֵי מִדָּתוֹ, פָּטוּר.  
רַבִּי יְהוּדָה מְחַיֵּב.  
מָצָא יוֹתֵר עַל כְּדֵי מִדָּתוֹ,  
מוֹצִיא עָלָיו מִמְקוֹם אַחֵר לְפִי חֶשְׁבוֹן:

Celui qui mélange de la lie de vin et de l'eau selon une certaine proportion et qui a retrouvé la même quantité, est exempt. Rabbi Yehouda le déclare soumis aux dîmes. S'il a trouvé plus que la quantité initiale, il peut prélever sur ce vin, d'un autre vin tevel proportionnellement.



### A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)